



30 NOV. 2001

Colmar, le

SERVICE DES OPERATIONS FONCIERES  
ET IMMOBILIERES

**ARRETE N° 2001-018**  
**du 26 NOV 2001**

**PORTANT** déclassement dans le domaine privé du Département  
d'un terrain départemental situé au droit de la RD 419  
sur le ban de la commune de BALLERSDORF

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

- VU** la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ;
- VU** le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU** le décret n° 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification du titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU** l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU** la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** la délibération du Conseil Général en date du 23 avril 2001 décidant l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement dans le domaine privé du Département d'un terrain provenant du domaine public routier au droit de la RD 419 à BALLERSDORF ;
- VU** la délibération du Conseil Général en date du 26 octobre 2001 décidant le déclassement d'un terrain provenant de la RD 419 et son reclassement dans le domaine privé du Département ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le déclassement d'un terrain départemental provenant du domaine public routier au droit de la RD 419 à BALLERSDORF, conformément au plan ci-annexé.

**ARTICLE 2 :**

Le reclassement de ladite section dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

**ARTICLE 3 :**


Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin  
Monsieur le Directeur de la DIR  
Monsieur le Directeur du SOF  
Monsieur le Maire de la commune de BALLERSDORF

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.


Acte certifié exécutoire

Reception par le Préfet	
Publication	30 NOV 2001

Président du Conseil Général  
et par le Préfet



Yves BRASSÉ



LE PRESIDENT



REÇU A LA PRÉFECTURE  
30 NOV. 2001